

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 28 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24/04/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 24/04/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme HERMENAULT Aurélie

2023/040 – Cantine " Le Corbusier " - Engagement des travaux de réhabilitation et lancement de l'étude du diagnostic sanitaire

Mme le Maire expose les éléments suivants sur le restaurant scolaire, oeuvre des architectes Le Corbusier et André Wogenscky :

Le restaurant scolaire Le Corbusier-Wogenscky, construit en 1959 et 1960, est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques avec ses installations intérieures. Il a fait l'objet d'une demande de classement au titre des monuments historiques conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2022/002 en date du 14 janvier 2022. La Commission nationale a émis un avis favorable pour l'obtention du classement en Monument Historique du restaurant scolaire.

Cet édifice remarquable par son architecture présente un intérêt majeur au titre de l'histoire de l'architecture du XXème siècle et des oeuvres des architectes Le Corbusier et Wogenscky.

Vu la convention de partenariat conclue le 12 octobre 2022 entre la Commune et l'Association La Venture, représentée par M. Claude PONTICELLI dit Claude PONTI, Président, mettant à leur disposition des locaux communaux et notamment la Cantine Le Corbusier-Wogenscky avec le mobilier, en vue de la création et la pérennisation de l'espace culturel et de ressources de ladite association tels que définis dans les statuts de l'association, à savoir notamment :

- faire rayonner et pérenniser l'oeuvre de Claude Ponti,
- développer les actions culturelles et éducatives à destination de publics variés (écoles, centres de loisirs...) au travers d'ateliers, d'expositions...

Vu le projet de création d'un écoquartier intergénérationnel sis "Chemin de la Demée" avec intégration du restaurant scolaire Le Corbusier-Wogenscky, se trouvant dans le périmètre dudit écoquartier ;

Vu la situation de l'ensemble du bâtiment du restaurant scolaire qui n'a pas fait l'objet de travaux de restauration depuis sa création ;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation de cet édifice pour sa conservation et sa mise en valeur ;

Considérant la nécessité de procéder à un diagnostic sanitaire afin de définir les travaux et l'échéancier ;

Considérant que l'étude diagnostic sanitaire est subventionnable par le Ministère de la Culture à hauteur de 50 % au titre du classement Monument Historique, avec un subventionnement complémentaire de la Région des Pays de la Loire et du Département de la Sarthe ;

Vu l'inscription des crédits au budget principal de la Commune de l'exercice 2023 ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager un projet de réhabilitation du restaurant scolaire Le Corbusier - Wogenscky ;
- de lancer un diagnostic sanitaire auprès d'un architecte du patrimoine ;

Mme le Maire, au titre de la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics, se chargera de l'attribution du marché de prestations intellectuelles pour l'étude diagnostic sanitaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/05/2023

Le Maire

Monique TROTIN



Secrétaire de séance
Mme HERMENAULT Aurélie